

STAPA IL HYDROLAN S 418 Aluminium en pâte

Version 1.1	Date de révision: 13.07.2017	Numéro de la FDS: 102000025591	Date d'impression: 19.11.2018 Date de la première version publiée: 18.05.2017
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : STAPA IL HYDROLAN S 418 Aluminium en pâte
Numéro de la matière : 022887GD0

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Ces informations ne sont pas disponibles.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : ECKART GmbH
Guentersthal 4
91235 Hartenstein

Téléphone : +499152770

Téléfax : +499152777008

Adresse e-mail de la
personne responsable de
FDS : msds.eckart@altana.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

GBK Gefahrgut Büro GmbH, Ingelheim, Germany:
From outside US : (001) 352-323-3500
(First call in English, response in your language is possible)
US & Canada (toll free) : 1-800-5355-053

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Matières solides inflammables, Catégorie 1	H228: Matière solide inflammable.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

STAPA IL HYDROLAN S 418 Aluminium en pâte

Version 1.1	Date de révision: 13.07.2017	Numéro de la FDS: 102000025591	Date d'impression: 19.11.2018 Date de la première version publiée: 18.05.2017
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Facilement inflammable	R11: Facilement inflammable.
Irritant	R36: Irritant pour les yeux. R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer sommolence et vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger	: H228 H319 H336	Matière solide inflammable. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
--------------------	------------------------	---

Conseils de prudence	: Prévention: P210 P261 P271 Intervention: P304 + P340 + P312 P337 + P313 P370 + P378 P370 + P378	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: Poudre spéciale pour incendies de métaux. En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: Sable sec.
----------------------	---	---

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:
propane-2-ol 67-63-0

Étiquetage supplémentaire:

STAPA IL HYDROLAN S 418 Aluminium en pâte

Version 1.1 Date de révision: 13.07.2017 Numéro de la FDS: 102000025591 Date d'impression: 19.11.2018
Date de la première version publiée: 18.05.2017

EUH208 Contient N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.
Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (% w/w)
aluminium en poudre (stabilisée)	7429-90-5 231-072-3 01-2119529243-45	F; R11	Flam. Sol. 1; H228	>= 50 - <= 100
propane-2-ol	67-63-0 200-661-7 01-2119457558-25	F; R11 Xi; R36 R67	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	>= 25 - < 50
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	1760-24-3 217-164-6 01-2119970215-39	N; R51/53 Xn; R20 Xi; R41 Xi; R43	Acute Tox. 4; H332 Skin Sens. 1; H317 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 2; H411	>= 0,25 - < 1

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Amener la victime à l'air libre.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.

S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

STAPA IL HYDROLAN S 418 Aluminium en pâte

Version 1.1	Date de révision: 13.07.2017	Numéro de la FDS: 102000025591	Date d'impression: 19.11.2018 Date de la première version publiée: 18.05.2017
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

- appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
- En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
- Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
Enlever les lentilles de contact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.
- Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pas d'information disponible.
-

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Sable sec
Poudre spéciale contre les feux métalliques
- Moyens d'extinction inappropriés : Eau
Mousse
Dioxyde de carbone (CO₂)
poudre ABC

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ces informations ne sont pas disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : Utiliser un équipement de protection individuelle.
-

STAPA IL HYDROLAN S 418 Aluminium en pâte

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 19.11.2018
1.1	13.07.2017	102000025591	Date de la première version publiée: 18.05.2017

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Éviter la formation de poussière.
Enlever toute source d'ignition.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Ne pas rincer à l'eau.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Éviter la formation de poussière.
Assurer une ventilation adéquate.

Éviter la formation de particules respirables.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

STAPA IL HYDROLAN S 418 Aluminium en pâte

Version 1.1	Date de révision: 13.07.2017	Numéro de la FDS: 102000025591	Date d'impression: 19.11.2018 Date de la première version publiée: 18.05.2017
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Équipement de protection individuel, voir section 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Garantir absolument la mise à la terre des récipients et des appareils. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.

Éviter la formation de poussière. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau. Ne pas laisser sécher.

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et auto-inflammables.
Ne jamais laisser entrer en contact avec de l'eau au cours de l'entreposage.
Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510) : 4.1B, Matières dangereuses solides inflammables

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

STAPA IL HYDROLAN S 418 Aluminium en pâte

Version 1.1 Date de révision: 13.07.2017 Numéro de la FDS: 102000025591 Date d'impression: 19.11.2018
Date de la première version publiée: 18.05.2017

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base (Date de la version)
aluminium en poudre (stabilisée)	7429-90-5	VME	10 mg/m ³	FR VLE (2016-10-01)
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
aluminium en poudre (stabilisée)	7429-90-5	VME (poudre)	5 mg/m ³	FR VLE (2016-10-01)
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
aluminium en poudre (stabilisée)	7429-90-5	VME	10 mg/m ³	FR VLE (2012-07-01)
Information supplémentaire	Valeurs limites réglementaires contraignantes			
aluminium en poudre (stabilisée)	7429-90-5	VME (Fraction alvéolaire)	5 mg/m ³	FR VLE (2012-07-01)
Information supplémentaire	Valeurs limites réglementaires contraignantes			
aluminium en poudre (stabilisée)	7429-90-5	VME	5 mg/m ³	FR VLE (2016-10-01)
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
propane-2-ol	67-63-0	VLCT (VLE)	400 ppm 980 mg/m ³	FR VLE (2005-02-01)
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
aluminium (7429-90-5)	Travailleurs	Inhalation	long term – local effects	3,72 mg/m ³
	Consommateurs	Oral(e)	long term – systemic effects	3,95 mg/kg
propane-2-ol (67-63-0)	Travailleurs	Contact avec la peau	long term – systemic effects	888 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	long term – systemic effects	500 mg/m ³

STAPA IL HYDROLAN S 418 Aluminium en pâte

Version 1.1 Date de révision: 13.07.2017 Numéro de la FDS: 102000025591 Date d'impression: 19.11.2018
Date de la première version publiée: 18.05.2017

	Consommateurs	Ingestion	long term – systemic effects	26 mg/kg
	Consommateurs	Contact avec la peau	long term – systemic effects	319 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	long term – systemic effects	89 mg/m3
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine (1760-24-3)	Travailleurs	Inhalation	long term – systemic effects	35,5 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	long term – systemic effects	5 mg/kg
	Travailleurs	Contact avec la peau	short term – systemic effects	5 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	long term – systemic effects	2,5 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	long term – systemic effects	8,7 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	long term – systemic effects	2,5 mg/kg
	Consommateurs	Contact avec la peau	short term – systemic effects	17 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
aluminium (7429-90-5)	Eau douce	0,0749 mg/l
	clarification plant	20 mg/l
	Sol	28 mg/kg
propane-2-ol (67-63-0)	Eau douce	140,9 mg/l
	Sédiment d'eau douce	552 mg/kg
	Eau de mer	140,9 mg/l
	Sédiment marin	552 mg/kg
	STP	2251 mg/l
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine (1760-24-3)	Eau douce	0,062 mg/l
	Eau de mer	0,0062 mg/l
	clarification plant	25 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,22 mg/kg

STAPA IL HYDROLAN S 418 Aluminium en pâte

Version 1.1 Date de révision: 13.07.2017 Numéro de la FDS: 102000025591 Date d'impression: 19.11.2018
Date de la première version publiée: 18.05.2017

	Sédiment marin	0,022 mg/kg
	Sol	0,0085 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux : Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.
- Protection des mains
Matériel : Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle)
- Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
- Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues
Chaussures de sécurité
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire lorsque la valeur limite d'exposition est dépassée.
En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
- #### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement
- Eau : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

STAPA IL HYDROLAN S 418 Aluminium en pâte

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 19.11.2018
1.1	13.07.2017	102000025591	Date de la première version publiée: 18.05.2017

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: Solide pâteux
Couleur	: argent
Odeur	: de solvant
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: Donnée non disponible
Point de congélation	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: 82 °C
Point d'éclair	: 13 °C
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: La substance ou le mélange est un solide inflammable dans la catégorie 1.
Auto-inflammabilité	: n'est pas auto-inflammable n'est pas auto-inflammable n'est pas auto-inflammable n'est pas auto-inflammable
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: 1,3 - 2,0 gcm ³
Masse volumique apparente	: Donnée non disponible
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'inflammation	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Temps d'écoulement	: Donnée non disponible
Propriétés explosives	: Non explosif Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Non explosif Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Non explosif Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Non explosif Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Propriétés comburantes	: Donnée non disponible

STAPA IL HYDROLAN S 418 Aluminium en pâte

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 19.11.2018
1.1	13.07.2017	102000025591	Date de la première version publiée: 18.05.2017

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réaction avec les acides, les solutions alcalines, les halogènes et les oxydants.
Sous l'action des acides et des solutions alcalines, formation possible d'hydrogène.
Le mélange réagit lentement avec l'eau en libérant de l'hydrogène.
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Ne pas laisser sécher.
Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides
Bases
Oxydants
Composés fortement halogénés

10.6 Produits de décomposition dangereux

Contact avec l'eau ou l'air humide : Ces informations ne sont pas disponibles.

Décomposition thermique : Ces informations ne sont pas disponibles.

STAPA IL HYDROLAN S 418 Aluminium en pâte

Version 1.1	Date de révision: 13.07.2017	Numéro de la FDS: 102000025591	Date d'impression: 19.11.2018 Date de la première version publiée: 18.05.2017
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Composants:

7429-90-5:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

67-63-0:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

1760-24-3:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): env. 2.400 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50: 1,49 - 2,44 mg/l

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques: Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques: Irritation des yeux

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements.
Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peuvent donner des effets narcotiques.
Les solvants risquent de dessécher la peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Donnée non disponible

STAPA IL HYDROLAN S 418 Aluminium en pâte

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 19.11.2018
1.1	13.07.2017	102000025591	Date de la première version publiée: 18.05.2017

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Remarques: Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Le code européen des déchets : 12 01 04 - fines et poussières de métaux non ferreux

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Eliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.
En accord avec les réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR	: UN 1325
IMDG	: UN 1325
IATA	: UN 1325

STAPA IL HYDROLAN S 418 Aluminium en pâte

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 19.11.2018
1.1	13.07.2017	102000025591	Date de la première version publiée: 18.05.2017

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	:	SOLIDE ORGANIQUE INFLAMMABLE, N.S.A. (Pâte de pigments d'aluminium)
IMDG	:	FLAMMABLE SOLID, ORGANIC, N.O.S. (Aluminium pigment paste)
IATA	:	Flammable solid, organic, n.o.s. (Aluminium pigment paste)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR	:	4.1
IMDG	:	4.1
IATA	:	4.1

14.4 Groupe d'emballage

ADR	
Groupe d'emballage	: II
Code de classification	: F1
Numéro d'identification du danger	: 40
Étiquettes	: 4.1
Code de restriction en tunnels	: (E)
IMDG	
Groupe d'emballage	: II
Étiquettes	: 4.1
No EMS Numéro	: F-G,S-G

IATA	
Instructions de conditionnement (avion cargo)	: 448
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	: 445
Instruction d'emballage (LQ)	: Y441
Groupe d'emballage	: II
Étiquettes	: Flammable Solid
Remarques	: IMDG Code segregation group 15 - Powdered metals

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR	
Dangereux pour l'environnement	: non
IMDG	
Polluant marin	: non

STAPA IL HYDROLAN S 418 Aluminium en pâte

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 19.11.2018
1.1	13.07.2017	102000025591	Date de la première version publiée: 18.05.2017

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrases R

R11 : Facilement inflammable.
R20 : Nocif par inhalation.
R36 : Irritant pour les yeux.
R41 : Risque de lésions oculaires graves.
R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Texte complet pour phrase H

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
H228 : Matière solide inflammable.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 : Provoque des lésions oculaires graves.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 : Nocif par inhalation.
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë
Aquatic Chronic : Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Eye Dam. : Lésions oculaires graves
Eye Irrit. : Irritation oculaire
Flam. Liq. : Liquides inflammables
Flam. Sol. : Matières solides inflammables

STAPA IL HYDROLAN S 418 Aluminium en pâte

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 19.11.2018
1.1	13.07.2017	102000025591	Date de la première version publiée: 18.05.2017

Skin Sens. : Sensibilisation cutanée
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition
unique

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accéléérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

**STAPA IL HYDROLAN S 418 Aluminium en
pâte**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 19.11.2018
1.1	13.07.2017	102000025591	Date de la première version publiée: 18.05.2017
